

Lettre à envoyer en recommandé avec A.R

Lettre type pour intervenir sur un fonds voisin

Objet : Débroussaillage obligatoire – mise en place de la loi forestière article L 134-6

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire d'une construction située sur la parcelle (n° section et n° de parcelle), commune de ...

La réglementation impose un débroussaillage sur un rayon de 50m autour des murs de ma construction. Vu l'implantation de ma maison, le périmètre de débroussaillage déborde sur votre parcelle (section et n° de parcelle) pour une profondeur de X mètres.

J'ai l'honneur de vous demander si vous comptez faire les travaux ou, si vous ne les faites pas vous-même, de m'autoriser à pénétrer sur votre terrain afin d'y réaliser les opérations réglementaires de débroussaillage dont j'ai la charge afin qu'elles soient conformes aux prescriptions techniques départementales stipulées dans l'arrêté préfectoral du Ces prescriptions impliquent de faire une éclaircie dans les arbres afin d'espacer les feuillages. Le bois coupé reste votre propriété.

Conformément à l'article R 131-14 et L 131-12 du code forestier, je vous informe que, à défaut d'autorisation donnée sous un délai d'un mois, les obligations de débroussaillage affectant votre parcelle seront mises à votre charge.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame (Monsieur), l'expression de mes salutations distinguées.